

Avis D EXPLULSION APRES ACCORD DE PAIEMENT AVEC MON BAILLEUR

Par angel076, le 02/02/2015 à 17:43

Bonjour,

suite à notre situation de chomage nous avons eu des difficultes a regler nos loyers au 14 novembre 2014 notre bailleur sociaux nous accorde un echeancier de 50 euros en plus de notre loyer mensuel. Le 24 novembre mon bailleur passe par voie d huissier un commandement de payer la totalite de notre impaye je joint a I huissier I accord passer entre nous et notre bailleur. je recois le 28 janvier 2015 une assignation d explulsion devant le juge Ma question est:

On t il le droit de m assigner devant le juge pour la totalite des loyers impayes sachant q un accord d'echeancier a été établie avant le comandement de payer ?